

SEANCE DU 16 JUIN 2005

Le seize juin deux mil cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean -Guy LECOUTEUX Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marie L'HERNAULT, Mme Annie PRIEUR, M. Gérard DUVAL, Mme Florence LOUVET, M. Yves SOYEUX, M. Paul BATUT, M. Jean-Louis ANDRIEU, Mme Martine NIEL, Mme Odile BIGO, Mme Marie-Josée BRUMACHON, M. Patrice PETIT, M. Michel GRENUT et M. Laurent LEFEBVRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Valter GUERREIRO, Mme CLOCQUÉ Véronique ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis ANDRIEU et Mme Françoise DENEUVE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Josée BRUMACHON.

Absente : Mme Annette SAINT AUBIN

Date de convocation : 10 juin 2005

Date d'affichage : 10 juin 2005

Nombre de conseillers en exercice : **18**

- Présents : **14**

– Votants **16**

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté, à **l'UNANIMITÉ**

En l'absence de M. le Secrétaire Général, Mmes Florence LOUVET et Odile BIGO sont nommées secrétaires de séance.

GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil, que les services de la Préfecture de Seine-Maritime, ont demandé à 2 agriculteurs exploitant sur le territoire de la commune de Belbeuf, sous réserve de leur accord, de mettre les herbages qu'ils exploitent, à disposition de manière tout à fait ponctuelle, aux gens du voyage, pour permettre l'accueil de grands groupes de voyageurs (150 à 200 caravanes, à priori en période estivale).

Une réunion est prévue en Préfecture le vendredi 17 juin 2005, pour répondre aux demandes des services de la Préfecture.

Les agriculteurs concernés ont clairement exprimé leur désaccord à Monsieur le Maire qui leur a confirmé son soutien, dans la mesure où il avait déjà, lui-même, fait part de son désaccord, aux services de la Préfecture.

L'obligation de créer des emplacements pour recevoir les gens du voyage, ne concerne que les communes de plus de 5 000 habitants, ce qui n'est pas le cas de la commune de Belbeuf : 2054 habitants au dernier recensement.

Pour protéger le secteur convoité par les services de la Préfecture, Monsieur le maire expose au Conseil qu'il va prendre un arrêté interdisant la circulation sur le chemin rural reliant la RD 7 au chemin des Plans Gards, (sauf riverains et usage agricole). De plus pendant l'été 2005, ce chemin sera barré par des grès, interdisant ainsi tout accès et passage. L'accès ne sera alors possible, que par l'entrée du village, à proximité de la pharmacie : le chemin des Plans Gards.

Il est à noter que les lieux ont été repérés, sur place, le 20 mai 2005, par une délégation composée de représentants :

- des services techniques de la DDE,
- des services techniques de la DDA (agriculture),
- des services de la Chambre d'Agriculture,
- des services de la CAR,
- des associations représentatives des gens du voyage.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un arrêté municipal en date du 19 août 1978 interdit le stationnement des caravanes sur le territoire de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ**, décide d'apporter son soutien entier aux 2 exploitants agricoles, dans leur action de refuser de mettre à disposition les herbages convoités.

EXTENSION DE TRAVAUX NON AUTORISES PAR UN PERMIS DE CONSTRUIRE – ACTION CONTENTIEUSE -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Tribunal de Grande Instance de ROUEN a fixé au 6 juillet 2005, la date de l'audience au cours de laquelle la Chambre Correctionnelle statuera sur les diverses infractions commises à Belbeuf, par un administré, cette affaire porte le n°04.11958.

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ**, décide de se porter partie civile et de demander :

- Ø la démolition totale de la construction servant de garage en bord de route et des deux terrasses en prolongement du rez-de-chaussée,
- Ø de rendre au garage transformé en partie habitable, sa destination initiale, c'est-à-dire un garage,

Ø la régularisation de l'édification des clôtures, de la transformation de certaines baies ainsi que la pose du châssis de toit.

Il se prononce favorablement quant à la demande de dommages et intérêts pour un montant d'un euro (1€)

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (F.S.L. 76)

Madame PRIEUR, Adjoint chargé des Affaires Sociales informe le Conseil qu'un fonds de solidarité « logement » est mis en place dans le département qui est géré par la CAF, son objectif est d'assurer :

- l'accès au logement,
- La prévention des expulsions,
- La lutte contre les logements indignes,
- L'accompagnement des opérations de renouvellement urbain,
- La connaissance des besoins en continu.

Son financement réunit plusieurs partenaires : Etat, Conseil Général, Assedic, Caf, Bailleurs et diverses Associations et Communes

La participation demandée à la commune de Belbeuf est de 609.60€ représentant un coût de 0.30€ par habitant (2032 habitants)

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**

- EST FAVORABLE à la participation de la commune de BELBEUF à hauteur de 609.60€ pour l'année 2005,

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2005 – DÉCISIONS MODIFICATIVES –

Virements de crédits – Budget d'Investissement -

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, vote les décisions modificatives suivantes :

Compte 2183	Opération 61	+ 1500€
Compte 2315	Opération 101	+ 1500€
Compte 2313	Opération 103	- 3000€

SORTIES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de confirmer que les sommes inscrites au budget primitif 2005, soit 12600€, concernent indifféremment les sorties scolaires des écoles primaires et maternelles de la commune.

Cette résolution est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

RÉVISION DES TARIFS –ÉTUDE SURVEILLÉE - GARDERIE SCOLAIRE -

GARDERIE SCOLAIRE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, révisé les tarifs comme suit au 1^{er} septembre 2005 :

Garderie	Tarifs actuels	Propositions
Matin	0.83€	0.85€
Soir de 16h à 17h	1.65€	1.68€
Soir de 16h à 18h	2.46€	2.50€

ETUDE SURVEILLÉE

Etude surveillée	Tarifs actuels	Propositions
16h15 à 17 h15	0.50€	0.51€

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'étude surveillée est assurée depuis la rentrée de septembre 2004 par le personnel enseignant avec un maximum de 20 enfants à la fois. Il précise que la collectivité règle entre 17€ et 20€ par heure. Elle supporte environ la moitié des dépenses engagées.

Cette résolution est adoptée à l'**UNANIMITÉ**

CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire précise que sans instruction ministérielle relative au taux d'augmentation autorisé, cette résolution est retirée de l'ordre du jour.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2006 comme suit :

BELBEUVIENS

- Location de la salle des fêtes	(Week-end)	300€
- Location de la salle des fêtes	(journée en semaine)	150€
- Location de la vaisselle		100€

HORS COMMUNE

- Location de la salle des fêtes	(Week-end)	500€
- Location de la salle des fêtes	(journée en semaine)	250€
- Location de la vaisselle		150€

PERSONNEL COMMUNAL

Comme cela a été mis en place il y a de nombreuses années, le personnel communal continuera à bénéficier de la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes, une fois par an, au maximum et pour des évènements familiaux directs (employé, conjoint, et enfants à charge). En cas de deuxième location dans l'année, le tarif « Belbeuviens » sera alors appliqué.

Cette résolution est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

Les règles propres à l'utilisation de la salle des fêtes feront l'objet d'un règlement intérieur.

EFFACEMENT DES RESEAUX - Rue aux Sœurs et Rue des Canadiens -

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'E.D.F. a décidé et commencé les travaux de renforcement du réseau électrique, rue aux Sœurs par enfouissement des réseaux. Ces travaux sont financés à hauteur des $\frac{3}{4}$ par l'E.D.F. et le solde par le Syndicat Electrique de la région de DARNÉTAL.

Cependant, comme nous l'avons fait précédemment dans d'autres lieux de la commune, nous saisissons l'occasion de ces travaux pour procéder à l'effacement des réseaux basse tension, d'éclairage public et téléphonique, rue aux Sœurs et rue des Canadiens (de la rue aux Sœurs à la rue du Vide Gousset). Ces travaux seront l'occasion

de supprimer le poteau électrique situé à l'angle de la Rue du Général de Gaulle et de la Rue des Canadiens.

Rue Aux Soeurs

Les travaux à réaliser sont les suivants :

Réseau basse tension

- Dépose d'un faisceau torsadé de 685m.
- Dépose de 6 supports béton et de 7 poteaux bois.
- Fourniture et pose d'un support d'arrêt en béton.
- Etablissement d'un réseau BT souterrain :
 - ✓ de section 3 x 150 + 1 x 70 mm² aluminium (350ml)
 - ✓ de section 3 x 95 + 1 x 50 mm² aluminium (16ml)
 - ✓ de section 3 x 50 + 1 x 50 mm² aluminium (53ml)
 - ✓ de section 4 x 35 mm² aluminium (401ml).
- Ouverture, remblaiement et réfection de 581 m de tranchée.

Réseau d'Eclairage public

- Dépose d'un faisceau torsadé de 370 m.
- Etablissement d'un réseau d'éclairage public souterrain :
 - ✓ de section 4 x 16 mm² Cuivre (480ml)
 - ✓ de section 4 x 10 mm² Cuivre (426ml)
 - ✓ de 2x6mm² Cuivre (127ml)
- Fourniture et pose de 2 horloges astronomiques.

Construction du génie civil du réseau téléphonique

- fourniture et mise en place de 5 chambres,
- fourniture et mise en place de 16 regards 30 x 30,
- fourniture et pose de 1023 mètres de conduites de diamètre 42/45,
- fourniture et pose de 157 mètres de fourreau de diamètre 34/40.

Le tableau suivant présente les répartitions des dépenses :

Situation des travaux	Montant total HT€	Montant Subventionnable HT€	Participation Du SDE	Participation de la commune	Montant de la TVA à Pré financer par la commune
Réseau basse tension	106 000,00€	106 000,00€	53 000,00€	53 000,00€	106 000,00€
Réseau éclairage public	30 600,00€	30 600,00€	15 300,00€	15 300,00€	30 600,00€
Réseau téléphonique	9 600,00€	-€	-€	11 481,60€	9 600,00€
TOTAL	146 200,00€	136 600,00€	68 300,00€	79 781 ,60€	146 200,00€

Rue Aux Sœurs (fourniture de matériel d'éclairage public)

Les travaux à réaliser sont les suivants :

Matériel d'éclairage public

- Fourniture et pose de 14 mâts droits cylindro-coniques thermolaqués de 6 m de hauteur équipés chacun d'une lanterne HARMONY thermolaquée avec lampe 100W SHP et crose droite.

Le tableau suivant présente les répartitions des dépenses :

Situation des travaux	Montant total HT€	Montant Subventionnable HT€	Participation du SDE	Participation de la commune	Montant de la TVA à Pré financer par la commune
Matériel d'éclairage public	22 600,00 €	18 300,00€	7 320,00€	15 280,00€	4 429,60€
TOTAL	22 600,00 €	18 300,00€	7 320,00€	15 280,00€	4 429,60€

Rue des Canadiens

Les travaux à réaliser sont les suivants :

Effacement des réseaux sur l'ensemble du départ Basse Tension.

Réseau basse tension :

- dépose d'un faisceau torsadé de 664 m,
- dépose de 7 supports béton et de 4 poteaux bois,
- Fourniture et pose d'un support d'arrêt en béton et d'un poteau bois,
- Etablissement d'un réseau BT souterrain :
 - ✓ de section 3 x 150 + 1 X 70 mm² aluminium (312ml)
 - ✓ de section 3 x 95 + 1 X 50 mm² aluminium (70ml)
 - ✓ de section 3 x 50 + 1 x 50 mm² aluminium (139ml)
 - ✓ de section 4 x 35 mm² aluminium (176ml)
- Ouverture, remblaiement et réfection de 570 m de tranchée.

Réseau d'éclairage public :

- Etablissement d'un réseau d'éclairage public souterrain :
 - ✓ de section 4 x 16 mm² cuivre (109ml)

Construction du génie civil du réseau téléphonique

- Fourniture et mise en place de 2 chambres,
- Fourniture et mise en place de 16 regards 30 x 30,

- Fourniture et pose de 633 mètres de conduites de diamètre 42/45
- Fourniture et pose de 107 mètres de fourreau de diamètre 34/40
- Ouverture, remblaiement et réfection de 20 m de tranchée,

Le tableau suivant présente des dépenses :

Effacement des réseaux sur l'ensemble du départ Basse Tension	Montant total € HT	Montant subventionnable € HT	Participation du SDE	Participation De la commune	Montant de la TVA à pré financer par la commune
Réseau basse tension	71 700,00€	71 700,00€	35 850,00€	35 850,00€	
Réseau d'éclairage public	1 800,00€	1 800,00€	900,00€	900,00€	352,80€
Réseau téléphonique	4 800,00€	-€	-€	5 740,80€ (TTC)	
TOTAL	78 300,00€	73 500,00€	36 750,00€	36 750,00€	352,80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la réalisation de ces travaux dont les crédits nécessaires feront l'objet d'une imputation budgétaire pour les participations communales suivantes :

- Effacement des réseaux rue aux Sœurs	79 781,60€
- Matériel d'éclairage public rue aux Sœurs	15 280,00€
- Effacement des réseaux rue des Canadiens	36 750,00€
- TVA à pré financer	pour mémoire

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA CAR (Service Assainissement)

Monsieur le Maire expose au Conseil que, pour les besoins de pose de réseau d'assainissement sur le territoire de la commune situé en bord de Seine, la CAR a créé des ouvrages occupant le domaine public.

Après échanges de vues, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, autorise Monsieur le Maire a signer avec la CAR la convention d'occupation du domaine public portant sur les lieux suivants :

- Chemin d'Incarville, sur la partie comprise entre la RN 15 et la Seine,
- Parcelle BO 865,
- Parcelle AO 655.

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire expose au Conseil que, depuis la remise en service de la salle des fêtes, il y a lieu de réorganiser le travail des agents d'entretien.

En conséquence, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent d'entretien à temps non complet.

Après en avoir DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide la transformation d'un poste de 21,50 heures par semaine par un poste à 22,50 heures par semaine.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN POUR BESOINS OCCASIONNELS

A partir d'une demande d'emploi d'été pour un jeune, Monsieur le Maire expose la situation et demande au Conseil Municipal de délibérer pour ou contre la création d'un « précédent ». A défaut d'un réel besoin compte tenu de l'organisation du travail des employés communaux, et dans la mesure où le remplacement des congés est déjà organisé, le Conseil Municipal à la majorité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

CONVENTION E.P.B.S.

Cette résolution est retirée de l'ordre du jour.

SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE Paris A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE 2012.

Monsieur le Maire expose au Conseil l'intérêt qu'il y a lieu de s'associer à l'action menée par la majeure partie des villes et communes de France pour soutenir la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012.

Vu l'article L 2121-29 du Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de BELBEUF est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques en 2012 ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2012 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de **BELBEUF** souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité Internationale Olympique.

Cette décision est **adoptée à l'UNANIMITÉ**.

S'en suit une discussion au sujet de la présence de sportifs médaillés sur notre commune. Il est décidé d'informer la population ; Ils seront mis à l'honneur au cours de la cérémonie de clôture du forum, le samedi 10 septembre 2005.

CONVENTION CADRE RELATIVE AUX CONDITIONS DE TRANSFERT, D'USAGE ET D'ENTRETIEN DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS OUVERTS AU PUBLIC.

Entre la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et la Commune de Belbeuf, il y a une convention à signer. Il s'agit d'une convention cadre relative aux conditions de transfert, d'usage et d'entretien des réseaux de télécommunications ouverts au public.

Il est nécessaire de rappeler à la CAR de communiquer le calendrier et les informations de mise en place. Les habitations le long de la RN 15 sont déjà reliées au haut débit grâce au nouvel équipement du centre d'Amfreville la Mi Voie. La solution idéale serait d'implanter un relais sur le centre de la commune – Bourg – et de tirer une fibre à partir du centre du Mesnil-Esnard pour alimenter les habitations non connectées.

Après discussion, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITÉ**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAR.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES – ANNEE 2006

Il procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2006 à partir de la liste électorale.

- **M. CLÉMENT** Pascal, né le 11 juillet 1962 à LORIENT (56)
10, rue de Celloville 76240 – BELBEUF,
- **M. PERROY** Joël, né le 15 avril 1948 à BOYNES (45),
8, rue Pasteur 76240 – BELBEUF
- **Mme HUREL** Nicole épouse LEBAUDY, née le 8 août 1937 à MT ST AIGNAN (76)
20, allée des Châtaigniers 76240 – BELBEUF
- **Mme DEFOURNEAUX** Noëlle, née le 1^{er} août 1952 à TUNIS (Tunisie)
40, route de Paris 76240 – BELBEUF
- **Melle LEVASSEUR** Raphaëlle, née le 22 janvier 1981 à BOIS GUILLAUME (76)
27, rue du Général de Gaulle 76240 – BELBEUF
- **M. GALLONE** Christian, né le 9 janvier 1951 à GENTILLY (95)
5, Chemin du Sainfoin 76240 – BELBEUF

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que le débat public relatif au Contournement Est de Rouen est ouvert : un calendrier des réunions publiques du 13 juin au 9 novembre 2005 est diffusé sur Internet.

La consultation d'une exposition à l'Hôtel de Ville de Rouen est ouverte et Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à assister nombreux à ces réunions.

INFORMATIONS DIVERSES

Rappel du calendrier des manifestations pour les semaines à venir, dont la démonstration des jeunes pour l'inauguration du nouveau module de skate-board, le 29 juin 2005 à 17 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.